

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 12 septembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **23** membres.

19/093/EFAG

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
- DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
Dotations financières 2020 allouées aux Mairies de Secteur.**

19-34581-DSG

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur les dotations de Fonctionnement et d'Investissement pour 2020 allouées à la Mairie de Secteur.

Aux termes de l'article L.2511-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête chaque année les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements, et délibère sur le montant total des crédits qu'il se propose d'inscrire à ce titre au budget de la commune pour l'exercice suivant.

Les recettes dont disposent les Conseils d'Arrondissements sont constituées d'une Dotation de Fonctionnement et d'une Dotation d'Investissement.

- La Dotation de Fonctionnement :

Conformément à l'article L.2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle se compose d'une Dotation de Gestion Locale (DGL) et d'une Dotation d'Animation Locale (DAL) :

- * La Dotation de Gestion Locale (DGL) :

Elle est attribuée au titre des équipements transférés et services qui relèvent des attributions des Conseils d'Arrondissements.

Son mode de calcul défini par le législateur à l'article L.2511-39, prévoit deux parts :

- une première part, qui ne peut être inférieure à 80% du montant total des dotations des arrondissements, et dont la répartition est faite en fonction de l'importance relative des dépenses de fonctionnement des équipements transférés,

- une deuxième part (20%) répartie entre les groupes d'arrondissements, en tenant compte de la population, des bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la composition socioprofessionnelle de chaque groupe d'arrondissements.

La charge correspondant aux équipements qui relèvent des attributions des Mairies de Secteur est obtenue par :

- l'application des ratios actualisés par les Délégations Générales concernées (coût par type d'équipements sportifs ou sociaux ainsi que prix au m² selon la nature de la végétation pour les espaces verts),

- les ajouts et retraits à l'inventaire des sommes allouées pour la gestion des équipements transférés,

- l'application du taux d'inflation prévisionnel estimé à 1,3% pour 2020.

Les dépenses de fluides et d'énergie ne pouvant être totalement individualisées par équipement, un montant forfaitaire de 1 237 887 Euros a été alloué au titre de 2020.

Ainsi, la répartition de la DGL est la suivante :

Mairies de Secteur	80% En Euros	20% En Euros	Fluides En Euros	DGL 2020 En Euros
1 ^{er} secteur	966 819	211 687	113 087	1 291 593
2 ^{ème} secteur	626 875	227 415	81 976	936 266
3 ^{ème} secteur	1 407 978	272 259	161 232	1 841 469
4 ^{ème} secteur	1 130 900	334 988	140 664	1 706 552
5 ^{ème} secteur	1 509 826	380 003	181 344	2 071 173
6^{ème} secteur	1 222 419	346 452	150 546	1 719 417
7 ^{ème} secteur	2 037 893	500 104	243 541	2 781 538
8 ^{ème} secteur	1 417 547	307 157	165 499	1 890 203
Total	10 320 257	2 580 065	1 237 889	14 238 211

Il convient de renouveler en 2020 l'attribution de la dotation supplémentaire de 100 000 Euros allouée en 2018 et 2019 à la Mairie des 6^{ème}/8^{ème} arrondissements, pour le traitement et la gestion du fonds des archives actives et pour les PACS conclus sur les territoires des villes de Marseille, Plan de Cuques et Allauch.

● La Dotation d'Animation Locale

Elle finance, notamment, les dépenses liées à l'information des habitants du secteur, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant le caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements. Conformément à l'article L.2511-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est calculée et répartie entre les arrondissements en tenant compte notamment de la population et du taux d'inflation.

* La Dotation d'Investissement

Par application de l'article L.2511-36-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ouvert à l'état spécial de chaque groupe d'arrondissements une section d'investissement dont le montant forfaitaire est de 2 Euros par habitant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°82-1169 DU 31 DECEMBRE 1982
VU LA LOI N°83-663 DU 22 JUILLET 1983
VU LA LOI N°27-509 DU 9 JUILLET 1987
VU LA LOI N°2002-276 DU 27 FEVRIER 2002
VU LE DECRET N°88-620 DU 6 MAI 1988
VU LE DECRET N°2012-1479 DU 27 DECEMBRE 2012
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé le montant total des sommes allouées aux Conseils d'Arrondissements au titre des Dotations de Fonctionnement et d'Investissement pour 2020 conformément aux tableaux suivants :

Dotation de Fonctionnement 2020 en Euros :

Mairies de Secteur	DGL 2020	DAL 2020	Dotation de Fonctionnement 2020
1 ^{er} secteur	1 291 593	27 230	1 318 823
2 ^{ème} secteur	936 266	26 140	962 406
3 ^{ème} secteur	1 841 469	34 053	1 875 522
4 ^{ème} secteur	1 706 552	44 926	1 751 478
5 ^{ème} secteur	2 071 173	47 232	2 118 405
6^{ème} secteur	1 719 417	42 870	1 762 287
7 ^{ème} secteur	2 781 538	55 769	2 837 307
8 ^{ème} secteur	1 890 203	33 337	1 923 540
Total	14 238 211	311 557	14 549 768

Dotation d'Investissement 2020 en Euros :

Mairies de Secteur	Population (Recensement 2016)	Dotation d'Investissement 2020 (en Euros)
1 ^{er} secteur	75 999	151 998
2 ^{ème} secteur	73 000	146 000
3 ^{ème} secteur	95 073	190 146
4 ^{ème} secteur	125 444	250 888
5 ^{ème} secteur	131 860	263 720
6^{ème} secteur	119 706	239 412
7 ^{ème} secteur	155 730	311 460
8 ^{ème} secteur	93 206	186 412
Total	870 018	1 740 036

ARTICLE 2 Les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2020 de la Ville.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 12 septembre 2019